



PETITION INTERNATIONALE EN LIGNE (*)
exigeant l'abrogation de la Loi
privant les prisonniers de Pennsylvanie de leur droit d'expression

Nous nous opposons à la loi adoptée par l'Etat de Pennsylvanie qui attribue aux procureurs de District et au procureur général de l'État le pouvoir arbitraire, et quasiment illimité, d'interdire tout droit d'expression aux prisonniers, arguant que leurs propos suscitent « une angoisse psychologique » chez les familles des victimes. Ce faisant, les hommes politiques s'octroient un pouvoir de censure sur les prisonniers qui échappera à tout contrôle citoyen.

En supprimant le droit d'expression des condamnés qui leur est conféré par la constitution, l'Etat porte atteinte au droit constitutionnel de tout citoyen, et dans ce cas précis, à la possibilité de savoir ce qui se passe dans le milieu carcéral en l'occultant de la vie publique.

Cette loi fait suite à l'échec des tentatives de l'Ordre Fraternel de la Police (FOP) et de ses alliés d'interdire à Mumia Abu-Jamal, prisonnier et journaliste de radio, de prononcer un discours (via un enregistrement audio) de remise de diplômes universitaires le 5 octobre 2014. Ainsi, c'est pour faire taire Abu-Jamal que cette loi porte atteinte au droit d'expression de tous les prisonniers de Pennsylvanie, exemple de sanction collective contraire à l'éthique politique d'une démocratie.

Les victimes et leurs familles ne verront pas leur peine allégée par la suppression des droits fondamentaux des condamnés, en particulier parce que la liberté de parole des prisonniers est cruciale pour réparer les erreurs judiciaires dont ils peuvent être victimes et dénoncer les peines excessives qui sont trop souvent prononcées et sans rapport avec le délit. Et ce, dans une période où s'ouvre un débat national sur les excès de l'incarcération massive aux Etats-Unis et qui ne peut se concevoir sans la participation des condamnés.

(*) texte traduit par le Collectif français « LIBERONS MUMIA »

PETITION IN ENGLISH

We stand against the passage, in Pennsylvania, of the so-called "Revictimization Relief Act," which affords virtually unlimited discretion to District Attorneys and the state Attorney General to silence prisoner speech, by claiming that such speech causes victims' families "mental anguish." Politicians are claiming a power that if granted to them will be difficult if not impossible for citizens to check.

In seeking to silence the legally protected speech of prisoners, the state also damages citizens' right and freedom to know -- in this case, to better understand an area of U.S. life physically removed from public scrutiny.

This legislation emerged following the failure of the Fraternal Order of Police and its allies to stop prisoner and radio journalist Mumia Abu-Jamal from delivering an October 5, 2014, commencement address. This bill sacrifices the rights of all prisoners in Pennsylvania in order to silence Abu-Jamal -- an unethical deployment of collective punishment by those in power.

Victim relief is not served by denying fundamental rights to those convicted, especially because prisoner freedom of speech is crucial for redressing wrongful convictions and the current crisis of harsh sentencing that is often disproportionate to alleged crimes. Our society is currently engaged in a full-scale debate on the problems of mass incarceration that could not have developed without prisoners' voices.



Collectif français de soutien à Mumia Abu-Jamal

rassemblant une centaine d'organisations et de collectivités publiques

43, boulevard de Magenta 75010 Paris / TEL : 01 53 38 99 99 / E MAIL : contact@mumiabujamal.com

MEMBRE DE LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

www.mumiabujamal.com